

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/010**

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	15
Date de la convocation		
16 mars 2026		
Date d'affichage		
<p><u>Objet</u> : Détermination du nombre d'adjoints</p>		

Séance du 20 mars 2026

L'an Deux mil vingt six

Et le 20 mars

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PREVOST Yvette, doyenne de l'assemblée,-----

Présents : SEILLIÉBERT Christophe, Maire, QUARTIER David, BOCAT-MONNET Christiane, GUILLEMEAU Roland (Adjoints), ARMONGON Maryline, DELAGNEAU Aurélie, DEGRANGE François, FLORIN Ingrid, HUP Damien, LAVAUD Estéban, LARBI Fabiola, LOUIS-SIDNEY Vanessa, PREVOST Yvette, ROUSSEAU Philippe, VERPEAUX Nicolas.

Secrétaire de séance : GUILLEMEAU Roland

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (15 membres), soit 4 adjoints maximum.

M. le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, il est proposé de fixer à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité POUR :

- **DECIDE** de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire de la Commune de Champlost.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christophe SEILLIÉBERT

